



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Extension du cimetière métropolitain - Demande de subventions

Créé en 1995 pour palier la saturation des cimetières municipaux des communes de Dijon métropole, le cimetière métropolitain est amené, environ tous les 5 ans, à s'étendre et à créer de nouvelles concessions cinéraires et de nouveaux caveaux pour répondre aux besoins d'inhumations.

Au 1^{er} janvier 2024, 13048 défunts reposent au cimetière métropolitain

5,4 % dans un caveau traditionnel

26,1 % dans une concession cinéraire

68,5 % dans un espace de dispersion

Le cimetière métropolitain dispose de :

758 caveaux dont certains réservés à la confession musulmane (21) et à la confession israélite (107)

2511 concessions cinéraires

7 espaces de dispersion

Parmi les caveaux, hors confessions israélites et musulmanes, le cimetière métropolitain n'a plus de caveaux de 1 place de 2,4m² pour répondre aux demandes des familles qui n'ont donc pas d'autre choix que d'opter pour un caveau de 2 places de 2,4m² un peu plus onéreux.

Par ailleurs, au 1er janvier 2024, le cimetière métropolitain ne disposait plus que de 8 caveaux de 2 places de 2m² alors qu'il en a été vendu 11 en 2022 et 8 en 2023.

Parmi les concessions cinéraires, au 1er janvier 2024, le cimetière métropolitain ne disposait plus que de 19 monuments individuels alors qu'il en a été vendu 21 en 2023.

Concernant les autres types de concessions cinéraires (cases murales et mini concessions enterrées), les disponibilités au 1er janvier 2024 devraient permettre, compte-tenu des ventes annuelles moyennes, de répondre aux attentes des familles jusqu'à fin 2025.

Afin de garantir la disponibilité de concessions pour inhumer les défunts, Dijon métropole ne peut plus répondre favorablement aux demandes des personnes souhaitant acheter une concession cinéraire ou un caveau par anticipation, c'est-à-dire avant leur décès.

Au vu de ces éléments, une nouvelle extension s'avère nécessaire en 2024 pour répondre aux attentes des familles et aux besoins d'inhumations.

Après une première phase d'extension ayant permis la création de 43 caveaux en mars 2024, il est envisagé de réaliser, à compter du mois de septembre 2024, une seconde phase de travaux permettant la création de 58 caveaux et de 332 concessions cinéraires.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette dernière opération est estimée à 683 333 € HT.

Dijon métropole sollicitera, pour celle-ci, au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné à solliciter, au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet.

SCRUTIN POUR : 39
 CONTRE : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0